



**AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE**

**MANUEL D'UTILISATION
DECLARER LA TAXE DE SEJOUR
SUR LE PORTAIL HEBERGEUR**

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques, quel que soit leur statut, auprès de toute personne majeure qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire de l'Agglomération du Pays d'Issoire, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique :

<https://taxe-sejour.capissoire.fr>

La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

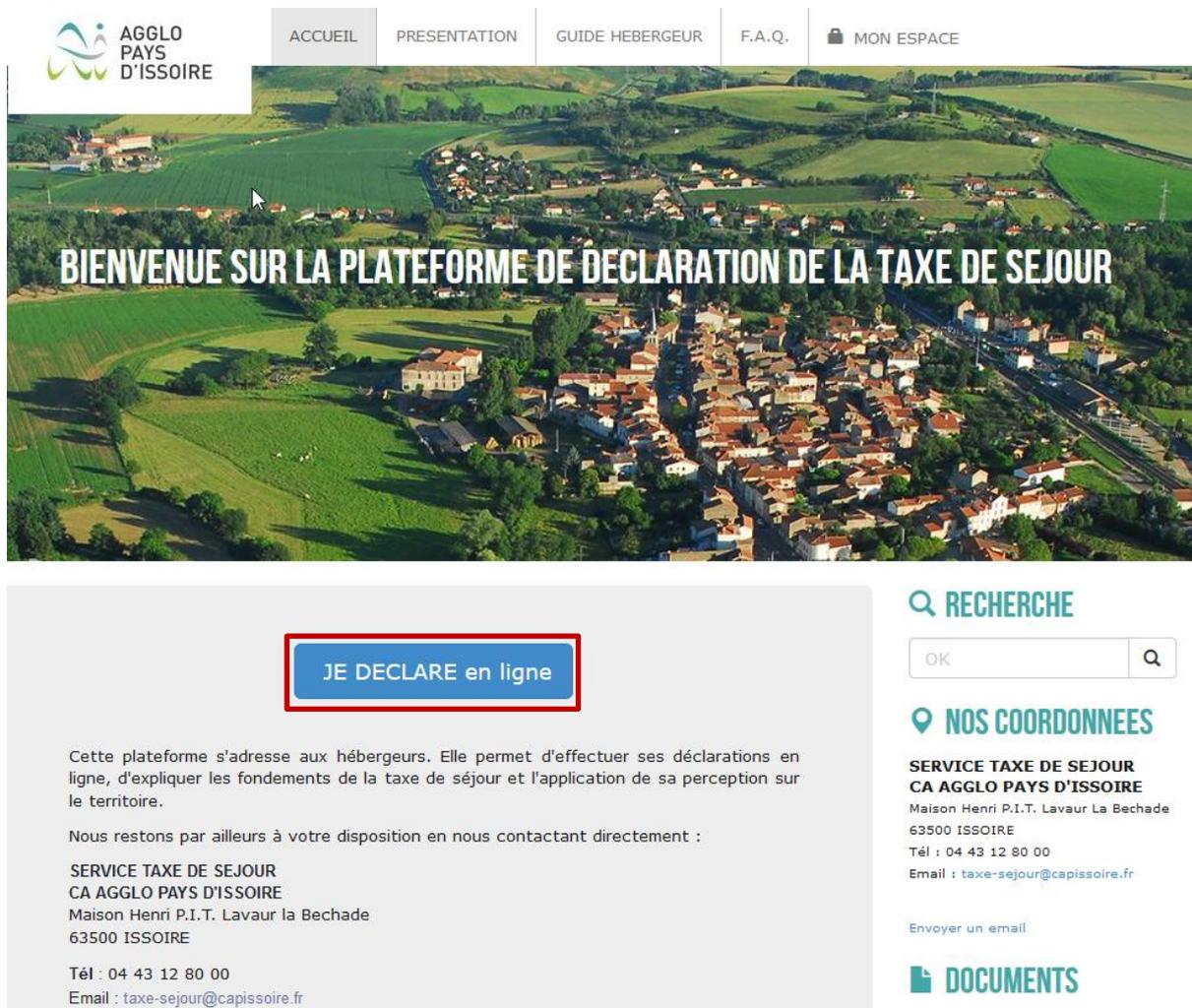
2. La plateforme

Taper l'url <https://taxe-sejour.capissoire.fr/> dans votre navigateur.

Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

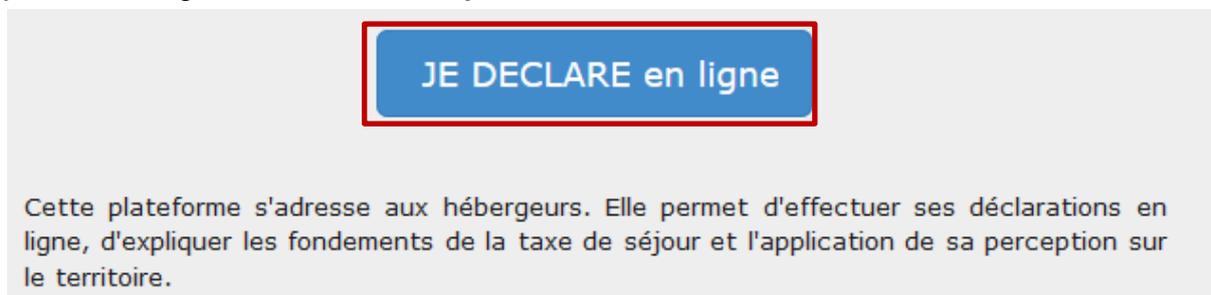
- La page Accueil

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



The screenshot shows the homepage of the 'AGGLO PAYS D'ISSOIRE' website. At the top left is the logo. A navigation menu includes 'ACCUEIL', 'PRESENTATION', 'GUIDE HEBERGEUR', 'F.A.Q.', and 'MON ESPACE'. The main banner features an aerial view of a village with the text 'BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR'. A prominent blue button with a red border says 'JE DECLARE en ligne'. Below this, text explains the platform's purpose for hosts and provides contact information for the 'SERVICE TAXE DE SEJOUR'. On the right, there are sections for 'RECHERCHE' (with a search bar), 'NOS COORDONNEES' (listing the service address and contact details), and 'DOCUMENTS'.

Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.



This block is a close-up of the 'JE DECLARE en ligne' button and the introductory text below it. The button is blue with white text and a red border. The text below reads: 'Cette plateforme s'adresse aux hébergeurs. Elle permet d'effectuer ses déclarations en ligne, d'expliquer les fondements de la taxe de séjour et l'application de sa perception sur le territoire.'

Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :



• La page Présentation

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

EN QUELQUES MOTS ...

Les communes peuvent demander aux vacanciers séjournant sur leur territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. La taxe de séjour et la période durant laquelle elle s'applique sont déterminés par le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le département peut, par ailleurs, instituer une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Cette taxe additionnelle est recouvrée en même temps que la taxe de séjour.

La taxe de séjour est due par personne et par nuit.

Son montant varie selon le type d'hébergement. Le montant de la taxe doit être affiché chez le logeur, l'hôtelier ou le propriétaire du logement. Il doit figurer sur la facture remise au vacancier. Il est également disponible sur le site internet des impôts, à la mairie ou à l'office du tourisme concerné.

La taxe de séjour doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants :

RECHERCHE

OK

NOS COORDONNEES

**SERVICE TAXE DE SEJOUR
CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE**
Maison Henri P.I.T. Lavaur La Bechade
63500 ISSOIRE
Tél : 04 43 12 80 00
Email : taxe-sejour@capissoire.fr

Envoyer un email

DOCUMENTS

• La page guide hébergeur

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Si vous avez besoin d'informations d'ordre général n'hésitez pas à consulter la partie présentation de ce site.

SOMMAIRE

- Les obligations de l'hébergeur
- Qui paye la taxe de séjours
- Tarifs et calculs de la taxe de séjour
 - Calcul au réel
 - Calcul au forfait
 - Modifications 2019
- Collecte par les opérateurs numériques
- Le classement touristique

LES OBLIGATIONS DE L'HEBERGEUR

Obligations de l'hébergeur :

- Afficher les tarifs de la taxe de séjour.
- Faire figurer distinctement la taxe de séjour sur la facture établie à son client distinctement de vos propres prestations.
- Conformément à l'art L.2333-37 du CGCT, percevoir la taxe de séjour, même si le séjour est consenti en contrepartie d'un service, et la reverser aux dates prévues par délibération

- **La page F.A.Q**

Cette page vous propose une foire aux questions.



SOMMAIRE

- Le prêt gratuit du bien immobilier est-il soumis à la taxe de séjour?
- Je suis client, locataire d'un hébergement touristique situé sur le territoire où je réside. Dois-je payer la taxe de séjour?
- Un employé en déplacement professionnel peut-il être exonéré de la taxe de séjour?
- Les fonctionnaires et personnes handicapées bénéficient-ils d'une exonération particulière?
- Comment sont taxés les hébergements insolites (yourtes, cabanes dans les arbres, roulottes, etc.) ?
- Une collectivité peut-elle distinguer les habitations légères de loisirs dans les tarifs appliqués sur un terrain de camping ?
- La taxe de séjour est-elle applicable aux locations proposées en journée ?
- Dans quelle catégorie d'hébergement entre les gîtes ?
- A quel moment du séjour, les locataires doivent-ils payer la taxe ?
- J'ai signé un contrat avec des clients incluant d'anciens tarifs. Comment faire?
- Mon bien est loué en agence immobilière ou centrale de réservation. Qui facture, déclare et reverse la taxe de séjour?
- J'utilise une plateforme en ligne (Airbnb, abritel...) pour louer mon hébergement. Comment collecter la taxe de séjour?

RECHERCHE

NOS COORDONNEES

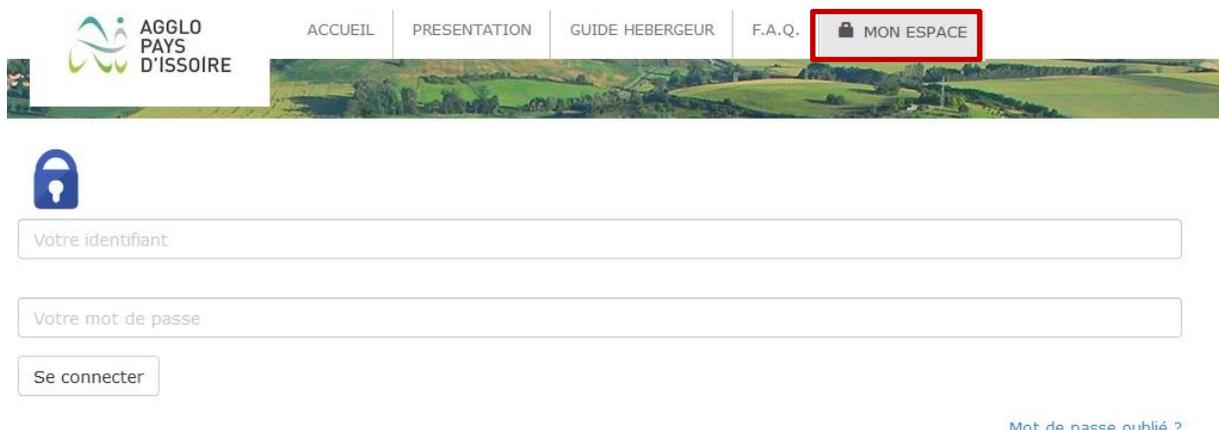
SERVICE TAXE DE SEJOUR
CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE
Maison Henri P.I.T. Lavaur La Bechade
63500 ISSOIRE
Tél : 04 43 12 80 00
Email : taxe-sejour@capissoire.fr

[Envoyer un email](#)

DOCUMENTS

- **La page Mon Espace**

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »



3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration.

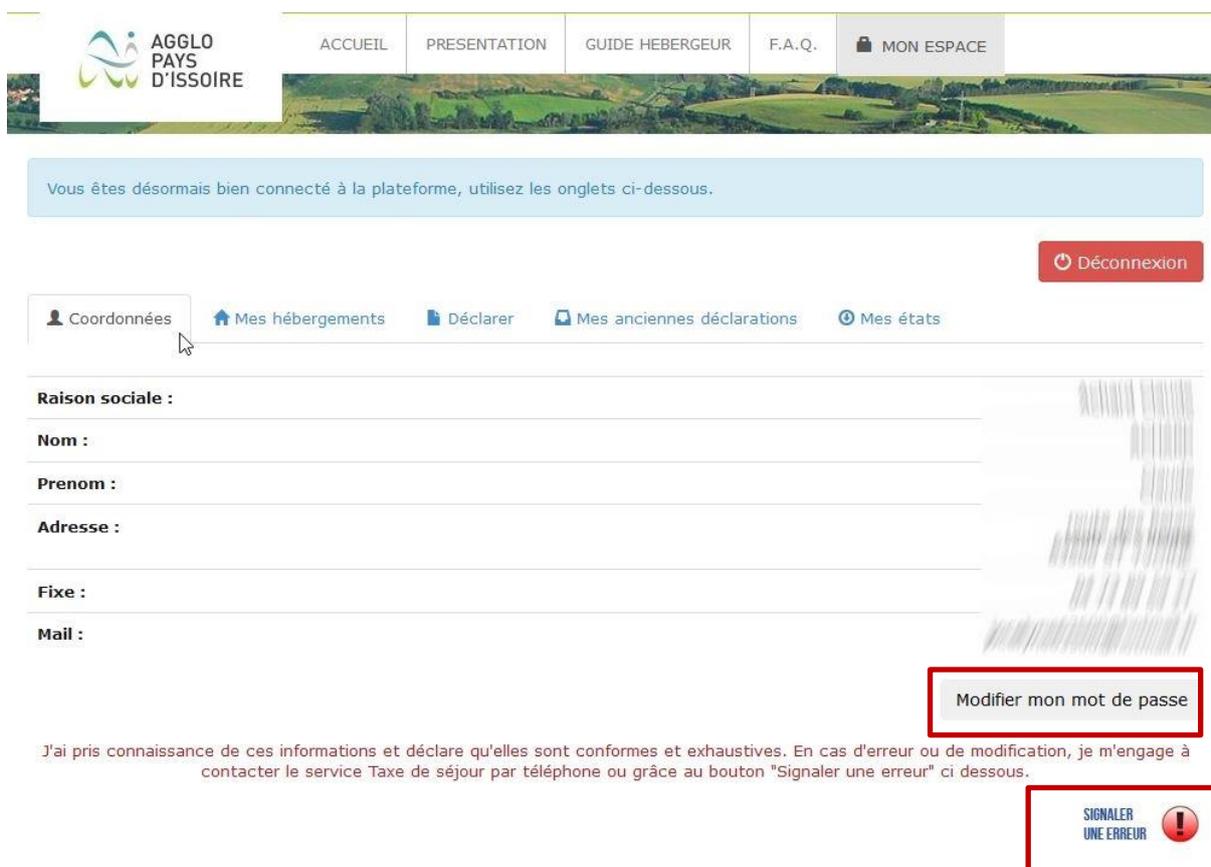
Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.



- **Onglet Coordonnées**

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



• Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mail	Période d'ouverture
			***			Consulter les périodes d'ouverture

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

• Onglet Déclarer

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

ACCUEIL PRESENTATION GUIDE HEBERGEUR F.A.Q. MON ESPACE

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoiles	Capacité maxi	Mail	Période de déclaration
						Choisissez une période

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Si votre hébergement est classé, voici l'affichage que vous aurez afin de faire votre déclaration :

Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées	
Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text" value="1"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text" value="0"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text" value="0"/>
Justificatif Votre registre du logeur	Titre: Registre_logeur_ <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
Total	
0 nuitées - 0.00 €	

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Si votre hébergement est non classé, l'affichage sera le suivant :

Nombre de nuitées Nombre total de nuitées louées	<input type="text"/>
Nombre d'occupants Nombre total de personnes logées	<input type="text"/>
Nombre d'assujettis Nombre total de personnes assujetties (non exonérées)	<input type="text"/>
Taxe de séjour collectée sur la période	<input type="text"/> €
Justificatif Votre registre du logeur	Titre: Registre_logeur_ <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Comment remplir le formulaire de déclaration ?

Le champ « Plein Tarif » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant la période écoulée par les personnes logées non exonérées (soit les personnes de plus de 18 ans).

➔ **Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées**

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

Total des nuitées « Plein tarif » de la période écoulée : 48 nuitées →→ à renseigner dans le champ « Plein tarif »

Le champ « Exonérées » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant la période écoulée par les personnes logées exonérées (moins de 18 ans ou titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans l'une des communes du Pays d'Issoire).

→ Méthode de calcul : Nombre de personnes «Exonérées » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées

Total des nuitées « exonérées» de la période écoulée : 16 nuitées →→ à renseigner dans le champ « Exonérée»

Le champ « Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés » correspond au nombre total de personnes exonérées et non exonérées accueillies durant la période écoulée.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 personnes

→→ à renseigner dans le champ « Nombre d'occupants/de personnes logées »

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

Afin de joindre votre registre du logeur à votre déclaration, cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez votre fichier.

- **Onglet Mes anciennes déclarations**

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « reçu ».

Vous avez effectué 1 déclarations(s) - Nous affichons seulement les 12 dernières déclarations

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel				Déclaration 1er semestre 2017	82.50 €		

SIGNALER UNE ERREUR

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « Déconnexion » pour vous déconnecter.